

Avis

Avis 2640803 / 3 juillet 2014

AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par : la directive 2004/18/CE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura, 3 rue Victor Berard - BP 95, F - 39303 Champagnole cedex, Tél : +33 0384520620

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura, 3 rue Victor Bérard - BP 95, F - 39303 Champagnole cedex, URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_g4PeDK4hJc

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Point(s) de contact susmentionné(s)

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Autre

I.3) Activité principale : Autre : Collectivité territoriale.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours / projet par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

II.1.2) Description succincte : Concours restreint maîtrise d'oeuvre pour la création d'un groupe scolaire intercommunal à Champagnole

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71000000

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Critères de sélection des participants : Critères de sélection des candidatures :

Les critères de sélection des candidats seront hiérarchisés comme suit :

- régularité formelle et administrative du dossier fourni par l'équipe,
- adéquation entre la composition de l'équipe proposée et les compétences exigées,
- capacités du mandataire de l'équipe à réaliser la mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un groupe scolaire après examen de la composition du cabinet, de son effectif, des qualifications, des moyens matériels, des références similaires présentées, des attestations de capacité fournies par les maîtres d'ouvrages,
- appréciation des moyens, compétences et capacités de chacun des autres membres de l'équipe au regard de la complexité, de la spécificité du projet et de la mission à réaliser, des références similaires présentés, au travers des renseignements fournis,
- Clarté et qualité du dossier de candidature. Méthodologie et organigramme d'intervention des différents cotraitants.

La liste des pièces de candidatures demandées figure à l'article 3.2.1 du présent RC et dans l'avis.

A l'issue de l'appel à candidatures, trois équipes constituées d'un candidat seul regroupant les compétences requises ou d'un mandataire et de bureaux d'études seront retenues par la personne responsable du marché, après avis d'un jury.

III.2) La participation est réservée à une profession particulière : Oui
Compétences d'Architectes et bureaux d'études Fluides, thermiques et économiste

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de concours : Restreint
Nombre envisagé de participants : 3

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.3) Critères d'évaluation des projets : Critères de classement des prestations

Les prestations des candidats seront évaluées par le jury qui proposera un classement fondé sur les critères ci-dessous.

Il sera choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères d'évaluation des projets :

- Respect du programme et fonctionnalité du projet 35%
- Qualité et performance des solutions techniques et énergétiques proposées, prise en compte des exigences de maintenance et d'exploitation 35%
- Qualité de la partie architecturale et de l'intégration dans le site, compatibilité avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux 30%

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : GS
Champagnole

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Documents payants : non

Modalités de paiement : Remis gratuitement sur le profil acheteur de la collectivité

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 28/08/2014 à 12 h 00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.4.5) Langue(s) dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés : Français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Une ou des prime(s) sera / seront attribuée(s) : Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Une prime sera attribuée à chacun des 3 participants. Le montant de la prime est arrêté à la somme

de 12 000 euro(s) HT par équipe de maîtrise d'oeuvre ayant remis des prestations conformes aux exigences définies dans les critères du concours.

Dans le cas où le jury aura estimé que les prestations étaient incomplètes, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de réduire l'indemnité. Le montant de l'indemnité sera alors apprécié proportionnellement au rapport des prestations effectuées.

Dans le cas de l'exclusion d'un candidat, le maître d'ouvrage ne versera pas d'indemnité

L'indemnité sera déductible du forfait de rémunération du lauréat au titre du marché de maîtrise d'oeuvre. Le règlement de cette indemnité correspondra à un acompte sur le montant du marché de maîtrise d'oeuvre

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :

IV.5.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Ce concours s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds communautaires :

VI.2) Autres informations : Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif - 30 rue Charles Nodier
- 25000 Besançon

Tel : + 33 03 81 82 60 00

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.3.2) Introduction des recours

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.4) Date d'envoi du présent avis : 03 juillet 2014